



santé
famille
retraite
services

La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

vous
informe

Prévention des risques professionnels

A bord des machines agricoles, la ceinture est votre meilleur bouclier

Sur la route, la gravité des accidents avec des engins agricoles est souvent liée au non-port de la ceinture de sécurité.

Face à ce constat, la MSA mène actuellement une campagne de sensibilisation auprès des utilisateurs de machines agricoles.

Un des risques principaux dans les champs est le retournement ou le renversement de l'engin agricole. Pour protéger les conducteurs, les tracteurs sont pourvus d'une cabine rigide ou d'un arceau. La ceinture de sécurité est complémentaire et indispensable pour maintenir le conducteur dans l'habitacle en cas de choc. Les tracteurs agricoles sont équipés comme les autres véhicules, d'une ceinture de sécurité. Et pour les véhicules plus anciens non-équipés, il est conseillé d'en installer une.

Entre 2013 et 2017, 984 accidents, qu'ils se soient produits dans les champs ou sur la route, ont impliqué un tracteur agricole en France. Parmi les victimes graves (décès ou hospitalisation), 36 % des conducteurs d'engins agricoles n'avaient pas attaché leur ceinture de sécurité.

Quels sont les freins au port de la ceinture ?

Sentiment d'invulnérabilité, négligence... les bonnes raisons de ne pas boucler sa ceinture de sécurité à bord sont nombreuses : « trop contraignant car je monte et descends fréquemment. Je ne l'ai jamais fait et il ne m'est rien arrivé. Il n'y a pas de risque sur mes gros engins. Mon tracteur est trop ancien et n'est pas équipé ».

Un crash-test pour convaincre

Un crash test réalisé en septembre 2020 par l'Union technique de l'automobile, du motorcycle et du Cycle (Utac), en partenariat avec Entraid et la MSA, montre qu'un choc frontal à 30 km/h peut être fatal pour un conducteur non-attaché. Voir encadré ci-dessous.

La MSA veut sensibiliser les utilisateurs

Pour inciter les utilisateurs d'engins agricoles à avoir le réflexe en toutes circons-

tances, la MSA a lancé une campagne de communication dans les médias spécialisés, sur les réseaux sociaux et au Salon international du machinisme agricole (Sima) qui se tiendra à Paris du 6 au 10 novembre. Les publics ciblés sont les exploitants agricoles, mais également les salariés et parmi eux, les saisonniers.

Depuis la mi-octobre, une campagne de mail est déployée à destination des utilisateurs de machines agricoles au sein des Cuma : mise à disposition d'affiches pour les locaux et de stickers pour les engins.



■ Dans les champs comme sur la route, c'est la ceinture de sécurité qui protège le conducteur, pas la carrosserie (crédit photo CCMSA).

La MSA vous attend du 18 au 20 novembre à « Vache de salon »

Venez nous rendre visite sur notre stand où vous attendent de nombreuses animations : lunettes de simulation (alcoolémie), immersion en réalité virtuelle (chute de hauteur et manipulation de bovins), présentation d'un exosquelette, secourisme, démonstration de massage assis, jeux (quizz, roue de la chance), conseils et informations.



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Cinq conseillers vous informent et vous accompagnent

La MSA vous accompagne dans la Prévention des risques professionnels sur l'ensemble de la Franche-Comté via cinq conseillers en prévention.

Les missions des conseillers en prévention

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des salariés et accompagner les exploitants,
- Conseiller les acteurs de l'entreprise et les

chefs d'exploitation dans leurs démarches et les aider à intégrer la prévention dans leur fonctionnement au quotidien.

Les services proposés

Visite d'entreprise, étude de poste, suivi individuel, diagnostic, analyse d'accident, information et formation.

Les formations proposées

Manipulation du troupeau en toute sécurité, conduite d'engins agricoles,

contention de bovins, descente de griffe à foin, comportement du cheval.

Des formations clé en main peuvent être réalisées, renseignez-vous.

Ces missions de travail essentielles peuvent être réalisées conjointement avec les médecins du travail, les conseillers en prévention et les infirmiers de santé au travail.

Plus d'informations <https://franche-comte.msa.fr/lfp/sante-securite-au-travail>

Contact secretariat_prp.grprec@franche-comte.msa.fr ou 03 81 65 60 75



Pour regarder la vidéo du crash-test tracteur et visiter le site Santé et sécurité au travail en agriculture, flashez le QR code.